President
of the Treasury Board

Président
du Conseil du Trésor

REPORT TO PARLIAMENT

ON THE IMPACT OF THE 1986-87 PERSON-YEAR REDUCTIONS ON PUBLIC SERVICE EMPLOYEES

by

TREASURY BOARD PRESIDENT ROBERT DE COTRET

April 30, 1987

Canada

REPORT TO PARLIAMENT

HIGHLIGHTS OF THE REPORT

As of March 31, 1987:

- 6,099 indeterminate employees were affected and 337 were laid off;
- all but 100 of those laid off still retained rights to priority placement back into the Public Service for new job openings for one year following layoff;
- in the percentages laid off across all regions and occupational categories, the differences were very small;
- none of the Affirmative Action target groups (including women) was disproportionately affected, and approximately the same percentage of men and women were laid off (less than 0.2 per cent);
- in spite of the reductions, the number of women in non-traditional occupational groups increased;
- reductions were handled largely by attrition and by the application of the government's Work Force Adjustment Policy.

BACKGROUND

In his May 1985 Budget, Finance Minister Michael Wilson announced the government's intention to reduce the size of the Public Service by 15,000 person-years by the end of the 1990-91 fiscal year. This was to be accomplished by reducing the Treasury Board-controlled person-year complement of departments by approximately two per cent in the 1986-87 fiscal year, with further reductions averaging approximately one per cent in each of the following four fiscal years.

At that time, I indicated that efforts would be made to achieve reductions through attrition wherever possible. I also expressed the government's commitment to minimizing the impact of the reductions on Public Service employees through the rigorous application of the Work Force Adjustment Policy.

When I tabled the government's 1987-88 Estimates on March 2, 1987, I indicated to Honourable Members my intention to report more fully on the impact of the 1986-87 reductions on employees once the year-end results were available.

.../2

WORK FORCE ADJUSTMENT POLICY

The government's Work Force Adjustment Policy states that indeterminate employees whose jobs are no longer required shall, as far as is practicable, be redeployed to vacant positions in the Public Service for which they are qualified or could be retrained. The policy was strengthened in April 1985 through consultation and agreement with the Public Service unions.

As a result of these changes, the policy now requires that employees normally be given at least six months' surplus notice, after which they are laid off if they have not been redeployed. Other major changes introduced at that time protect the salaries of surplus employees at former levels for one year if they accepted lower-paying jobs, and extend the eligibility for retraining to laid-off persons.

To assist departments' redeployment efforts, special communications activities were undertaken by officials of the Treasury Board Secretariat (TBS) and the Public Service Commission (PSC) to make sure departmental managers and personnel officers were sensitive to employee concerns. They were made fully aware that the government was committed to placing as many surplus employees as possible, and that they were to consider various alternatives when addressing the human resource implications of their reductions.

Departments established internal redeployment committees to help ensure that as many of their affected employees as possible were placed within the department.

In addition, the PSC, through its staffing clearance process, ensured that all surplus employees and laid off persons who were qualified or could be retrained were placed in vacant positions being staffed.

SIGNIFICANT EVENTS DURING 1986-87

On January 17, 1986, I announced that the government was confident that the majority of the permanent employees who were directly affected by the reductions could be redeployed within the Public Service. I said at that time that the PSC estimated that a maximum of 700 employees could face layoff between then and the end of March 1987.

During the year, special measures were taken to minimize the impact of person-year reductions in situations where significant numbers of employees could not be redeployed using existing policies. Such measures were implemented for several difficult-to-place groups of employees.

...3

To further encourage redeployment efforts, on February 6, 1986, I imposed a freeze on the staffing of all positions except those to be filled by affected employees. The results were such that I was able to suspend the freeze after four months, and on May 28, 1986, I stated my confidence that fewer than 500 employees would be laid off by March 31, 1987, as a result of the first year's reductions.

The 1986-87 Estimates I tabled on February 27, 1986, showed a reduction of some 5,500 person-years, 2.1 per cent of the previous year's complement. I noted that this would save $150 million in 1986-87. By 1990, the reduction will total 15,000 person-years, and the accumulated savings to taxpayers will be $1.5 billion, with recurring annual savings of about $500 million.

In June 1986, the Work Force Adjustment Policy was amended to allow the payment of up to six months' salary instead of the remaining surplus period to surplus employees who wish to resign immediately from the Public Service and forgo redeployment rights, provided no additional costs are incurred.

As I have indicated on other occasions, strenuous service-wide efforts have been made to minimize the effect of the government's person-year reductions on employees, and layoffs have been kept to a minimum. The Treasury Board Secretariat (TBS) has worked closely with departments and the PSC to help ensure that the person-year reductions are managed so as to minimize the impact on employees who were directly affected.

IMPACT ON EMPLOYEES: FIRST YEAR PLACEMENT DATA

Table 1, attached, shows that a total of 6,099 indeterminate employees were affected by the person-year reductions between the May 1985 Budget and the end of March 1987. Of those affected, the situations of 5,610 persons were resolved (with persons either placed in alternate jobs, or indicating they did not wish to be placed), and 152 employees were still in surplus status awaiting redeployment as of March 31, 1987.

In these resolved cases, 3,315 employees have been or will be placed in their own departments, 983 have been placed with the help of the PSC in other government departments, and a further 383 have moved to the private sector along with their jobs. Another 929 employees declined redeployment assistance because they decided to retire or resign (including 244 for whom pay in lieu of remaining surplus period was approved), or they found work in the private sector, or they had other personal reasons.

.../4

I can report that the final layoff figure was 337 on March 31, 1987. On that date, all but 100 of these laid-off persons still retained a statutory priority under the Public Service Employment Act for reappointment back into the Public Service during the one-year period that follows the date of their layoff. They remain eligible for new job openings for which they qualify, or for which they could qualify with retraining, and efforts are continuing to place them.

Table 1 also presents information on affected employees by region. It shows that while all regions were affected, no region had a layoff rate greater than 0.8 per cent of its particular population.

Other statistical tables attached to this report provide more detailed breakdowns on the affected employees. Table 2 presents information by occupational category. It indicates, again, a distribution across all categories. No category had a layoff rate greater than 0.27 per cent.

With respect to Affirmative Action target groups, I wrote to my Cabinet colleagues last year asking that they remain particularly sensitive to minimizing the impact of the reductions on these groups in their departments.

Table 3 indicates that, overall, the percentage of employees laid off compared to the total indeterminate employee population for each sex is approximately the same, less than 0.2 per cent for both men and women. In the other target groups, only a few employees were affected. Eleven persons who identified themselves as being disabled were affected, and one of them could not be placed; 118 people who identified themselves as being of Aboriginal origin were affected, and 11 could not be placed. Data on visible minority employees are currently unavailable. Overall, the data confirm that none of the Affirmative Action target groups has been disproportionately affected by the reductions.

I should note that, in spite of the person-year reduction measures, the number of women in non-traditional occupational groups actually increased by 155 during this period as a result of strong efforts by departments.

The differences in the percentages laid off are very small across all occupational categories as well as between the sexes. However, caution is suggested in attempting to compare and interpret data composed of figures that are small in relation to a much larger population.

.../5

Table 4 presents an analysis of the reasons why some affected employees could not be placed. The reasons were carefully analysed to satisfy the TBS and the PSC that everything that could be done was done to place those surplus employees who wished to continue employment in the Public Service.

In most cases, the inability to place individuals was largely caused by restricted mobility, or limited or highly-specialized job skills. In 31 per cent of the cases, the major contributing factor was the fact that individuals were unwilling to move from locations where there was a limited Public Service presence. Another third of these individuals had limited or highly-specialized occupational skills which were not in demand.

Fifty-four employees asked to be laid off before their scheduled date, usually because they had obtained alternate employment in the private sector. Some of the remaining 20 per cent have a limited interest in Public Service employment, while for others, suitable job openings have not yet been found. In some cases, there were simply no suitable Public Service job opportunities in the right location during the employee's surplus period.

Tables 5 and 6 show population data at the beginning of the 1986-87 fiscal year for all indeterminate Public Service employees appointed under the Public Service Employment Act by region and occupational category.

CONCLUSION

In line with the government's commitment, the reductions were handled largely by attrition and by the rigorous application of the Work Force Adjustment Policy. The effectiveness of the Policy in redeploying the majority of surplus employees has been demonstrated.

I also attribute the overall high placement rate to a willingness by employees to accept change, undergo retraining, change occupational groups, take jobs across town, or relocate further afield. For employees who have shown a positive attitude towards redeployment, the probability of finding another job in the Public Service has proved to be high.

I wish, at this time, to acknowledge the co-operation and co-ordination among officials of the TBS, the PSC and the Public Service unions. I also believe the strong commitment of departmental managers contributed significantly to the high degree of success achieved.

.../6

Looking ahead to this current fiscal year, the government's Main Estimates for 1987-88, which I tabled on March 2, 1987, show a further reduction of almost 3,100 person-years. The government is squarely on track in achieving its five-year target. With more than half of the planned reductions already achieved, reductions over the last three years of the five-year timetable will average slightly less than one per cent per year.

As I stated on March 2, Honourable Members can be assured that the same strong effort to minimize layoffs will continue throughout 1987-88 and future years.

Robert de Cotret

Honourable Robert de Cotret
President
Treasury Board of Canada

Tables attached

INDETERMINATE EMPLOYEES, BY REGION, AFFECTED BY PERSON-YEAR REDUCTIONS
ANNOUNCED IN MAY 1985 BUDGET FROM MAY 1985 TO MARCH 31, 1987

TABLE 1

	N.S.	N.B.	P.E.I.	NFLD.	QUE.	NCR	ONT	MAN	SASK.	ALTA.	B.C.	N.W.T.	YUK.	TOTAL
Total identified as affected	156	169	20	32	919	1938	924	217	459	342	719	183	21	6099
Less:														
Placed by home department	48	57	7	13	360	789	250	68	104	82	323	20	3	2124
Will be placed by home department	39	47	3	4	282	341	143	44	87	53	137	8	3	1191
Have been/will be placed following privatization or devolution	1	0	0	0	1	1	104	12	105	68	28	63	0	383
Not requiring assistance (e.g. planning to retire, no longer interested in Public Service employment, resignation, retirement or death)	24	24	4	5	103	226	218	59	73	39	110	40	4	929
Placed by PSC	27	24	6	9	88	431	129	19	62	82	62	39	5	983
Total cases resolved	139	152	20	31	834	1788	844	202	431	324	660	170	15	5610
Not yet declared surplus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Surplus requiring PSC assistance	6	7	0	1	15	61	28	4	6	9	12	2	1	152
Persons laid-off	9	4	0	0	59	61	29	9	18	7	34	7	0	237
Total requiring PSC assistance	15	11	0	1	74	122	57	13	24	16	46	9	1	389
Priority entitlement expired	2	6	0	0	11	28	23	2	4	2	13	4	5	100
Identified as affected	156	169	20	32	919	1938	924	217	459	342	719	183	21	6099

Source: Public Service Commission

INDETERMINATE PUBLIC SERVICE EMPLOYEES, BY OCCUPATIONAL CATEGORY, AFFECTED BY PERSON-YEAR REDUCTIONS ANNOUNCED IN MAY 1985 BUDGET FROM MAY 1985 TO MARCH 31, 1987

TABLE 2

	MANAGEMENT	SCIENTIFIC & PROFESSIONAL	ADMINISTRATIVE & FOREIGN SERVICE	TECHNICAL	ADMINISTRATIVE SUPPORT	OPERATIONAL	TOTAL
Total identified as affected	66	593	1823	302	1629	1686	6099
Less:							
Placed by home department	30	155	681	103	709	446	2124
Will be placed by home department	18	122	387	55	341	268	1191
Have been/will be placed following privatization or devolution	0	72	40	22	27	222	383
Not requiring assistance (e.g. planning to retire, no longer interested in Public Service employment, resignation, retirement or death)	6	85	208	33	163	434	929
Placed by PSC	5	84	359	62	292	181	983
Total cases resolved	59	518	1675	275	1532	1551	5610
Not yet declared surplus	0	0	0	0	0	0	0
Surplus requiring PSC assistance	6	18	58	9	30	31	152
Persons laid-off	0	37	66	15	46	73	237
Total requiring PSC assistance	6	55	124	24	76	104	389
Priority entitlement expired	1	20	24	3	21	31	100
Identifed as affected	66	593	1823	302	1629	1686	6099

Source: Public Service Commission

TABLE 3

NUMBER AND PERCENTAGE OF MEN AND WOMEN
AFFECTED BY PERSON-YEAR REDUCTIONS
BY OCCUPATIONAL CATEGORY AS OF MARCH 31, 1987

CATEGORY	TOTAL	MEN		WOMEN		MEN		WOMEN	
		No.	(%)	No.	(%)	No. in Category	(% Laid off)	No. in Category	(% Laid off)
Management									
Affected	66	60	(90.9)	6	(9.1)				
Layoff	1	1	(100.0)	0	(0.0)	3783	(0.03)	328	(0.0)
Scientific and Professional									
Affected	593	330	(55.6)	263	(44.4)				
Layoffs	57	35	(61.4)	22	(38.6)	16894	(0.2)	4972	(0.4)
Administrative and Foreign Service									
Affected	1823	1116	(61.2)	707	(38.8)				
Layoffs	90	50	(55.6)	40	(44.4)	35470	(0.1)	20346	(0.2)
Technical									
Affected	302	246	(81.5)	56	(18.5)				
Layoffs	18	14	(77.8)	4	(22.2)	22739	(0.1)	3229	(0.1)
Administrative Support									
Affected	1629	229	(14.1)	1400	(85.9)				
Layoffs	67	7	(10.4)	60	(89.6)	10302	(0.1)	49200	(0.1)
Operational									
Affected	1686	1354	(80.3)	332	(19.7)				
Layoffs	104	74	(71.2)	30	(28.8)	33424	(0.2)	4938	(0.6)
Not Specified									
Affected	0	0	(0.0)	0	(0.0)				
Layoffs	0	0	(0.0)	0	(0.0)	170	(0.0)	67	(0.0)
All Categories									
Affected	6099	3335	(54.7)	2764	(45.3)				
Layoffs	337	181	(53.7)	156	(46.3)	122782	(0.15)	83080	(0.19)

Source: Public Service Commission

TABLE 4

FACTORS CONTRIBUTING TO THE NON-PLACEMENT OF LAY-OFFS
AS OF MARCH 31, 1987

OCCUPATIONAL CATEGORY	TOTAL			Requested Accelerated Lay-off			Restricted Mobility in Locations with Limited Federal Presence			Limited/ Specialized Occupational Skills			Other		
	Men	Women	Total	Men	Women	Total	Men	Women	Total	Men	Women	Total	Men	Women	Total
Management	1	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Scientific & Professional	35	22	57	4	1	5	8	8	16	18	7	25	5	6	11
Administrative & Foreign Service	50	40	90	6	7	13	3	7	10	31	16	47	10	10	20
Technical	14	4	18	0	0	0	4	1	5	5	1	6	5	2	7
Administrative Support	7	60	67	1	18	19	1	20	21	2	6	8	3	16	19
Operational	74	30	104	11	6	17	36	16	52	17	8	25	10	0	10
TOTAL	181	156	337	22	32	54	52	52	104	74	38	112	33	34	67

Source: Public Service Commission

TABLE 5

INDETERMINATE EMPLOYEES
BY REGION - AS OF APRIL 1, 1986

N.S.	13,060	MAN.	9,029
N.B.	6,965	SASK.	5,525
P.E.I.	1,963	ALTA	12,238
NFLD.	5,044	B.C.	19,063
QUE.	29,222	N.W.T.	1,407
NCR	66,445	YUK.	845
ONT.	33,469	Outside Canada	563
		Not Specified	1,024

TOTAL = 205,862

Source: Public Service Commission

TABLE 6

INDETERMINATE EMPLOYEES
BY OCCUPATIONAL CATEGORY - AS OF APRIL 1, 1986

Management:	4,111	Administrative Support:	59,502
Scientific & Professional:	21,866	Operational:	38,362
Administrative & Foreign Service:	55,816	Not Specified:	237
Technical:	25,968		

TOTAL = 205,862

Source: Public Service Commission

President
of the Treasury Board

Président
du Conseil du Trésor

RAPPORT AU PARLEMENT CONCERNANT L'INCIDENCE DE LA RÉDUCTION DES ANNÉES-PERSONNES EN 1986-1987 SUR LES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE

par

L'HONORABLE

ROBERT DE COTRET, PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

Le 30 avril 1987

Canada

RAPPORT AU PARLEMENT

POINTS SAILLANTS DU RAPPORT

Au 31 mars 1987:

- 6 099 employés nommés pour une période indéterminée ont été touchés et 337 ont été mis en disponibilité;
- toutes les personnes mises en disponibilité sauf 100 conservaient la priorité au placement dans les nouveaux débouchés au sein de la fonction publique pendant un an suivant leur mise en disponibilité;
- il y avait peu de différences dans les pourcentages de personnes mises en disponibilité dans les régions et les groupes professionnels;
- aucun groupe cible de l'action positive (dont les femmes) n'a été démesurément affecté et la proportion des hommes et des femmes mis en disponibilité est environ la même (soit moins de 0,2 pour cent);
- malgré les réductions, le nombre de femmes dans les groupes professionnels non traditionnels a augmenté;
- les réductions ont été effectuées principalement par l'attrition et l'application de la politique fédérale de réaménagement des effectifs.

CONTEXTE

Dans son budget de mai 1985, le ministre des Finances, Michael Wilson, annonçait l'intention du gouvernement de réduire de 15 000 années-personnes la taille de la fonction publique avant la fin de l'exercice 1990-1991 en réduisant le nombre des années-personnes contrôlées par le Conseil du Trésor d'environ deux pour cent au cours de l'exercice 1986-1987 et de un pour cent environ au cours de chacun des quatre exercices suivants.

À l'époque, j'ai annoncé qu'on s'efforcerait dans la mesure du possible d'effectuer les réductions par attrition. J'ai également fait état de l'engagement du gouvernement à réduire au minimum l'incidence des réductions sur les employés de la fonction publique par une application rigoureuse de la politique de réaménagement des effectifs.

Le 2 mars 1987, lorsque j'ai déposé les prévisions de dépenses du gouvernement pour 1987-1988, j'ai mentionné aux honorables députés mon intention de présenter un rapport plus détaillé sur l'incidence des réductions de 1986-1987 sur les employés dès que les résultats de fin d'exercice seraient disponibles.

POLITIQUE DE RÉAMÉNAGEMENT DES EFFECTIFS

La politique fédérale de réaménagement des effectifs stipule que l'employé nommé pour une période indéterminée dont le poste n'est plus requis sera, dans la mesure du possible, réaffecté à un poste vacant de la fonction publique pour lequel il est qualifié ou pourrait être recyclé. Suite à la consultation des syndicats de la fonction publique et à la conclusion d'une entente avec ceux-ci, la politique a été confortée en avril 1985.

En raison de ces modifications, la politique stipule maintenant que l'employé déclaré excédentaire doit habituellement bénéficier d'une période donnant droit à priorité d'au moins six mois, après quoi il est mis en disponibilité s'il n'a pas été réaffecté. Les autres modifications importantes adoptées en avril 1985 ont pour objet d'accorder à l'employé excédentaire qui accepte un poste à rémunération inférieure le traitement qu'il touchait précédemment pendant un an et d'étendre l'admissibilité au recyclage aux personnes mises en disponibilité.

Pour seconder les ministères dans leurs efforts de réaffectation, les agents du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et de la Commission de la Fonction publique (CFP) ont mis en oeuvre des mesures particulières en matière de communications pour s'assurer que les gestionnaires et les agents du personnel des ministères étaient sensibilisés aux préoccupations des employés, qu'ils étaient tout à fait conscients de l'engagement du gouvernement à placer autant d'employés excédentaires que possible et qu'ils envisageaient diverses possibilités lorsqu'ils considéraient l'incidence de leurs réductions sur les ressources humaines.

Les ministères ont mis sur pied leurs comités de réaffectation respectifs de manière à conserver au sein de leurs propres effectifs le plus grand nombre possible de leurs employés touchés.

En outre, la CFP s'est assurée, par son processus d'autorisation de dotation, que tous les employés excédentaires et les personnes mises en disponibilité qui étaient qualifiés ou qui pouvaient être recyclés ont été nommés à des postes en voie de dotation.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE 1986-1987

Le 17 janvier 1986, j'ai annoncé que le gouvernement avait tout lieu de croire que les employés permanents touchés directement par les réductions pourraient en majorité être réaffectés au sein de la fonction publique. J'ai déclaré alors que selon la CFP, pas plus de 700 employés ne seraient mis en disponibilité entre cette date et la fin mars 1987.

Au cours de l'année, des mesures spéciales ont été adoptées pour minimiser l'incidence des réductions d'années-personnes dans les cas où il était impossible de réaffecter beaucoup d'employés en vertu des politiques en vigueur. Ces mesures ont été mises en oeuvre à l'égard d'un certain nombre de groupes d'employés difficiles à placer.

Le 6 février 1986, pour encourager encore plus les réaffectations, j'ai imposé un gel de la dotation pour tous les postes sauf ceux devant être comblés par des employés touchés. Les résultats ont été si positifs que j'ai pu suspendre ce gel quatre mois plus tard. Le 28 mai 1986, j'ai déclaré avoir la certitude que moins de 500 employés seraient mis en disponibilité au cours de la période se terminant le 31 mars 1987 suite aux réductions de la première année.

Les prévisions de dépenses pour 1986-1987 que j'ai déposées le 27 février 1986 faisaient état d'une réduction de quelque 5 500 années-personnes, soit 2,1 p. 100 par rapport à l'année précédente. J'ai souligné que cela permettrait d'économiser 150 millions de dollars en 1986-1987. D'ici 1990, la réduction atteindra 15 000 années-personnes et représentera pour les contribuables des économies globales de 1,5 milliard de dollars et des économies annuelles répétitives de 500 millions de dollars.

En juin 1986, la politique de réaménagement des effectifs a été modifiée afin de permettre que tout employé excédentaire qui quitte la fonction publique en renonçant à ses droits de réaffectation reçoive un salaire, pouvant aller jusqu'à six mois, en compensation de la partie non travaillée de sa période ouvrant droit à priorité, sous réserve que cela n'entraîne aucuns frais supplémentaires.

Comme je l'ai mentionné à d'autres occasions, d'énormes efforts ont été déployés dans toute la fonction publique afin de minimiser l'incidence des réductions d'années-personnes fédérales sur les employés, et les mises en disponibilité ont été réduites au minimum. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a collaboré étroitement avec les ministères et la CFP pour faire en sorte de gérer les réductions d'années-personnes avec un minimum d'incidence sur les employés touchés.

INCIDENCE SUR LES EMPLOYÉS: DONNÉES SUR LE PLACEMENT DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Le tableau 1 ci-joint indique qu'entre le budget de mai 1985 et la fin mars 1987, un total de 6 099 employés nommés pour une période indéterminée ont été touchés par les réductions d'années-personnes. De ce nombre, 5 610 cas ont été réglés (les personnes ont été placées dans d'autres postes ou ont

fait savoir qu'elles ne voulaient pas être placées) et 152 employés toujours excédentaires attendaient une réaffectation au 31 mars 1987.

Parmi les cas réglés, 3 315 employés ont été ou seront placés dans leurs propres ministères, 983 ont été placés avec l'aide de la CFP dans d'autres ministères et 383 autres sont passés au secteur privé avec leurs postes. En outre, 929 employés ont refusé l'aide à la réaffectation parce qu'ils ont décidé de prendre leur retraite ou de démissionner (de ce nombre, 244 ont fait l'objet d'une approbation portant sur une rémunération en compensation de la partie non travaillée de leur période ouvrant droit à priorité), ont trouvé du travail dans le secteur privé ou avaient d'autres motifs personnels.

Je suis en mesure d'annoncer que le chiffre final des mises en disponibilité était de 337 au 31 mars 1987. Ce jour-là, toutes les personnes mises en disponibilité sauf 100 conservaient toujours, en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, leur priorité statutaire de réaffectation au sein de la fonction publique pendant un an à compter de la date de leur mise en disponibilité. Elles demeurent admissibles aux nouveaux postes qui s'ouvrent et pour lesquels elles sont qualifiées ou peuvent être recyclées et les efforts pour les placer se poursuivent.

Le tableau 1 présente aussi des données sur les employés touchés par région. Il indique que toutes les régions ont été affectées mais qu'aucune n'avait un taux de mise en disponibilité de plus de 0,8 p. 100 de sa propre population.

D'autres tableaux statistiques annexés au présent rapport donnent une ventilation plus détaillée sur les employés touchés. Le tableau 2 présente des données par catégorie professionnelle. Il indique lui aussi une répartition entre toutes les catégories. Aucune n'a eu un taux de mise en disponibilité supérieur à 0,27 p. 100.

En ce qui concerne les groupes cibles de l'action positive, j'ai demandé à mes collègues du Cabinet dans une lettre que je leur ai adressée l'an dernier de continuer à mettre tout en oeuvre pour minimiser l'incidence des réductions sur ces groupes au sein de leurs ministères.

Le tableau 3 indique que, dans l'ensemble, la proportion de personnes mises en disponibilité par rapport au nombre total d'employés des deux sexes nommés pour une période indéterminée est environ la même pour les hommes et les femmes, soit moins de 0,2 p. cent. Dans les autres groupes cibles, peu d'employés ont été touchés. Des onze personnes touchées qui ont déclaré avoir un handicap, une seule n'a pu être placée; des 118 personnes touchées qui se sont déclarées d'origine autochtone, seules 11 n'ont pu être

placées. Les données sur les employés des minorités visibles ne sont pas disponibles. Dans l'ensemble, les renseignements confirment qu'aucun des groupes cibles de l'action positive n'a été démesurément touché par les réductions.

Je devrais souligner que, grâce aux efforts redoublés des ministères, le nombre de femmes dans les groupes professionnels non traditionnels a augmenté de 155 au cours de la période donnée, en dépit des mesures de réduction des années-personnes.

Il y a peu de différence dans les pourcentages de mises en disponibilité aussi bien d'une catégorie professionnelle à l'autre qu'entre les deux sexes. Toutefois, il faut faire preuve de discernement lorsqu'on essaie d'interpréter les données fondées sur des nombres relativement faibles qui sont comparés les uns aux autres.

Le tableau 4 présente une analyse des causes pour lesquelles il a été impossible de placer certains employés touchés. Ces causes ont été soigneusement analysées afin de rassurer le SCT et la CFP que tout avait été mis en oeuvre pour placer les employés excédentaires qui souhaitaient continuer à travailler au sein de la fonction publique.

Dans la plupart des cas, les causes étaient reliées à une mobilité restreinte ou à des compétences professionnelles limitées ou hautement spécialisées. Dans 31 p. 100 des cas, le refus de déménager d'un endroit où la présence de la fonction publique était limitée constituait le facteur le plus important. Dans un autre tiers des cas, les personnes avaient des compétences professionnelles limitées ou très spécialisées qui n'étaient pas recherchées.

Cinquante-quatre employés ont demandé à être mis en disponibilité avant la date prévue, en général parce qu'ils avaient obtenu un autre emploi dans le secteur privé. Parmi les 20 p. 100 d'employés restants, certains tenaient plus ou moins à travailler à la fonction publique tandis que d'autres n'ont pas encore trouvé de débouchés appropriés. Dans d'autres cas, il n'y avait tout simplement pas de postes acceptables dans la fonction publique et dans un lieu propice durant la période donnant droit à priorité des employés excédentaires.

Les tableaux 5 et 6 présentent des données sur l'effectif au début de l'exercice 1986-1987 pour tous les employés de la fonction publique nommés pour une période indéterminée en vertu de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, par région et par catégorie professionnelle.

CONCLUSION

Conformément à l'engagement du gouvernement, les réductions se sont effectuées en grande partie par attrition et par l'application rigoureuse de la politique de réaménagement des effectifs. De plus, la politique s'est avérée efficace pour réaffecter la majorité des employés excédentaires.

J'attribue également le taux de placement globalement élevé à la volonté des employés d'accepter le changement, de se recycler, de passer à un autre groupe professionnel, d'accepter un poste à l'autre bout de la ville ou plus loin encore. Les employés qui ont fait preuve d'une attitude positive concernant la réaffectation ont grandement accru leurs chances de décrocher un autre poste au sein de la fonction publique.

Je tiens à souligner ici le grand esprit de collaboration et de coordination dont ont fait preuve les représentants du SCT, de la CFP et des syndicats de la fonction publique. Je crois également que l'engagement très ferme des gestionnaires des ministères ont grandement contribué au taux élevé de réaffectations.

En ce qui concerne l'exercice actuel, le Budget des dépenses principal du gouvernement pour 1987-1988, que j'ai déposé le 2 mars 1987, fait état d'une réduction supplémentaire de près de 3 100 années-personnes. Le gouvernement est à même de réaliser son objectif quinquennal. Étant donné que plus de la moitié des réductions prévues ont déjà eu lieu, celles des trois dernières années du calendrier quinquennal atteindront en moyenne un peu moins de un pour cent par année.

Comme je l'ai déclaré le 2 mars, les honorables députés peuvent être sûrs que nous persisterons dans notre effort pour minimiser les mises en disponibilité aussi bien en 1987-1988 que dans les prochaines années.

Le président du Conseil
du Trésor,

Robert de Cotret

L'honorable Robert de Cotret

Tableaux annexés

NOMBRE D'EMPLOYÉS, PAR RÉGION, AFFECTÉS PAR LA RÉDUCTION D'ANNÉES-PERSONNES ANNONCÉ DANS LE BUDGET DE MAI 1985 - DE MAI 1985 AU 31 MARS 1987

TABLEAU 1

	N.-É.	N.-B.	Î.-P.-É.	T.-N.	QUÉ.	R.C.N.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	T.N.-O.	YUK.	TOTAL
Total des employés reconnus comme étant touchés	156	169	20	32	919	1938	924	217	459	342	719	183	21	6099
Moins:														
Employés réaffectés par le ministère d'attache	48	57	7	13	360	789	250	68	104	82	323	20	3	2124
Employés qui seront réaffectés par le ministère d'attache	39	47	3	4	282	341	143	44	87	53	137	8	3	1191
Employés qui ont été ou qui seront réaffectés par suite de la privatisation ou du transfert d'une fonction	1	0	0	0	1	1	104	12	105	68	28	63	0	383
Employés n'ayant pas besoin d'aide pour des raisons telles que des projets de retraite; l'absence d'intérêt à l'égard d'un emploi à la fonction publique; la démission; la retraite ou le décès	24	24	4	5	103	226	218	59	73	39	110	40	4	929
Employés réaffectés par la CFP	27	24	6	9	88	431	129	19	62	82	62	39	5	983
Total des cas réglés	139	152	20	31	834	1788	844	202	431	324	660	170	15	5610
Employés non encore déclarés excédentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'employés déclarés excédentaires ayant besoin de l'aide de la CFP	6	7	0	1	15	61	28	4	6	9	12	2	1	152
Nombre de personnes mises en disponibilité	9	4	0	0	59	61	29	9	18	7	34	7	0	237
Nombre total des employés ayant besoin de l'aide de la CFP	15	11	0	1	74	122	57	13	24	16	46	9	1	389
Période de priorité ayant pris fin	2	6	0	0	11	28	23	2	4	2	13	4	5	100
Employés reconnus comme étant touchés	156	169	20	32	919	1938	924	217	459	342	719	183	21	6099

Source: Commission de la Fonction publique

EMPLOYÉS INDÉTERMINÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE AFFECTÉS PAR LA RÉDUCTION D'ANNÉES-PERSONNES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE TEL QU'ANNONCÉ DANS LE BUDGET DE MAI 1985 - DE MAI 1985 AU 31 MARS 1987 TABLEAU 2

	GESTION	SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE	ADMINISTRATIVE ET DU SERVICE EXTÉRIEUR	TECHNIQUE	SOUTIEN ADMINISTRATIF	EXPLOITATION	TOTAL
Total des employés reconnus comme étant touchés	66	593	1823	302	1629	1686	6099
Moins:							
Employés réaffectés par le ministère d'attache	30	155	681	103	709	446	2124
Employés qui seront réaffectés par le ministère d'attache	18	122	387	55	341	268	1191
Employés qui ont été ou qui seront réaffectés par suite de la privatisation ou du transfert d'une fonction	0	72	40	22	27	222	383
Employés n'ayant pas besoin d'aide pour des raisons telles que des projets de retraite; l'absence d'intérêt à l'égard d'un emploi à la fonction publique; la démission; la retraite ou le décès	6	85	208	33	163	434	929
Employés réaffectés par la CFP	5	84	359	62	292	181	983
Total des cas réglés	59	518	1675	275	1532	1551	5610
Employés non encore déclarés excédentaires	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'employés déclarés excédentaires ayant besoin de l'aide de la CFP	6	18	58	9	30	31	152
Nombre de personnes mises en disponibilité	0	37	66	15	46	73	237
Nombre total des employés ayant besoin de l'aide de la CFP	6	55	124	24	76	104	389
Période de priorité ayant pris fin	1	20	24	3	21	31	100
Employés reconnus comme étant touchés	66	593	1823	302	1629	1686	6099

Source: Commission de la Fonction publique

TABLEAU 3

NOMBRE ET POURCENTAGE DES HOMMES ET DES FEMMES TOUCHÉS PAR LA RÉDUCTION D'ANNÉES-PERSONNES PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE AU 31 MARS 1987

CATÉGORIE	TOTAL	HOMMES		FEMMES		HOMMES		FEMMES	
		N°	(%)	N°	(%)	N° dans la Catégorie	(% Mises en disponibilité)	N° dans la Catégorie	(% Mises en disponibilité)
Gestion									
Touchés	66	60	(90.9)	6	(9.1)				
Mis en disponibilité	1	1	(100.0)	0	(0.0)	3783	(0.03)	328	(0.0)
Scientifique et professionnelle									
Touchés	593	330	(55.6)	263	(44.4)				
Mis en disponibilité	57	35	(61.4)	22	(38.6)	16894	(0.2)	4972	(0.4)
Administrative et du service extérieur									
Touchés	1823	1116	(61.2)	707	(38.8)				
Mis en disponibilité	90	50	(55.6)	40	(44.4)	35470	(0.1)	20346	(0.2)
Technique									
Touchés	302	246	(81.5)	56	(18.5)				
Mis en disponibilité	18	14	(77.8)	4	(22.2)	22739	(0.1)	3229	(0.1)
Soutien administratif									
Touchés	1629	229	(14.1)	1400	(85.9)				
Mis en disponibilité	67	7	(10.4)	60	(89.6)	10302	(0.1)	49200	(0.1)
Exploitation									
Touchés	1686	1354	(80.3)	332	(19.7)				
Mis en disponibilité	104	74	(71.2)	30	(28.8)	33424	(0.2)	4938	(0.6)
Non précisée									
Touchés	0	0	(0.0)	0	(0.0)				
Mis en disponibilité	0	0	(0.0)	0	(0.0)	170	(0.0)	67	(0.0)
Toutes les catégories									
Touchés	6099	3335	(54.7)	2764	(45.3)				
Mis en disponibilité	337	181	(53.7)	156	(46.3)	122782	(0.15)	83080	(0.19)

Source: Commission de la Fonction publique

TABLEAU 4

RAISONS EXPLIQUANT LA NON-RÉAFFECTATION
DES PERSONNES MISES EN DISPONIBILITÉ
EN DATE DU 31 MARS 1987

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	TOTAL			DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITÉ ACCÉLÉRÉE			MOBILITÉ RÉDUITE DANS DES ZONES OÙ LA PRÉSENCE FÉDÉRALE EST LIMITÉE			FAIBLE NIVEAU/ NIVEAU TROP ÉLEVÉ DE SPÉCIALISATION PROFESSIONNELLE			AUTRES		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Gestion	1	0	2	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Scientifique et professionnelle	35	22	57	4	1	5	8	8	16	18	7	25	5	6	11
Administrative et du service extérieur	50	40	90	6	7	13	3	7	10	31	16	47	10	10	20
Technique	14	4	18	0	0	0	4	1	5	5	1	6	5	2	7
Soutien administratif	7	60	67	1	18	19	1	20	21	2	6	8	3	16	19
Exploitation	74	30	104	11	6	17	36	16	52	17	8	25	10	0	10
TOTAL	181	156	337	22	32	54	52	52	104	74	38	112	33	34	67

Source: Commission de la Fonction publique

TABLEAU 5

NOMBRE D'EMPLOYÉS INDÉTERMINÉS
SELON LES RÉGIONS - AU 1ER AVRIL 1986

N.-É.	13,060	MAN.	9,029
N.-B.	6,965	SASK.	5,525
Î.-P.-É.	1,963	ALB.	12,238
T.-N.	5,044	C.-B.	19,063
QUÉ.	29,222	T.N.-O.	1,407
R.C.N	66,445	YUK.	845
ONT.	33,469	Extérieur du pays	563
		Non précisée	1,024

TOTAL = 205,862

Source: Commission de la Fonction publique

TABLEAU 6

NOMBRE D'EMPLOYÉS INDÉTERMINÉS
SELON LA CATÉGORIE PROFESSIONNELLE - AU 1ER AVRIL 1986

Gestion:	4,111	Soutien administratif:	59,502
Scientifique et professionnelle:	21,866	Exploitation:	38,362
Administrative et du service extérieur:	55,816	Non précisée:	237
Technique:	25,968		

TOTAL = 205,862

Source: Commission de la Fonction publique